

COMPTE RENDU des élus SNEP/FSU

Déclaration liminaire du SNEP/FSU:

1_ Recrutement 2011:

Le SNEP/FSU dénonce l'annonce tardive (toujours pas faite à ce jour) de l'ouverture du nombre de postes aux concours de professeurs de sport et CTPS pour l'année 2011. De plus ni les options, ni les spécialités n'ont fait l'objet d'une annonce de la part de l'administration.

Ce retard décourage les candidats potentiels, et ne permet pas au réseau d'établissements qui propose des préparations aux concours de s'organiser convenablement. Le SNEP/FSU demande à ce que l'annonce d'ouverture des concours soit faite très rapidement. Plus de 38 postes sont restés vacants suite au mouvement de juin 2010, et certains services recrutent des contractuels sur des missions de PTP ! Le SNEP/FSU demande donc un recrutement massif (vers un corps de 600 CTPS et 3000 PS)

2_ Affectation des lauréats du concours 2011 des Profs de sport :

Cette année encore, l'administration n'a pas souhaité mettre en place une procédure transparente d'affectation des stagiaires PS. Il en ressort différents conflits entre les lauréats des différents concours et listes. Le SNEP/FSU demande que pour la session suivante une procédure et un barème soient mis en place de façon concertée, et que des élus représentant des personnels puissent vérifier le respect de ces critères.

3_ revalorisation des indemnités des PTP :

Suite aux demandes antérieures du SNEP/FSU, l'administration s'était engagée a revaloriser l'indemnité de sujétion des PS et des CTPS. Cette demande est d'autant plus justifiée que les indemnités perçues actuellement par les personnels de catégorie B, issus de l'ex Ministère de la santé, sont plus élevées que celles des PTP de catégorie A ! De plus, la moitié des économies engendrées par le non remplacement d'un départ en retraite sur 2 devait être utilisée pour la revalorisation des personnels restants. Le SNEP/FSU demande à ce que le montant de l'indemnité de sujétion des PTP soit porté au même niveau que ceux des autres catégories A du Ministère de la Santé et des Sports.

4_ Revalorisation des carrières des professeurs de sport :

Compte tenu de l'annonce prochaine par Rama Yade de modifications concernant le statut des Profs de sport, le SNEP/FSU rappelle ses demandes à insérer dans le toilettage du statut : notamment celles concernant la revalorisation de carrière : un avancement unique pour tous calqué sur le rythme actuel du Grand choix. Le SNEP :FSU rappelle que les inspecteurs, les CTPS et la Hors Classe des PS évoluent à un rythme unique.

Réponses de l'administration :

- 1_ L'administration constate que les collègues proches de la retraite retardent leur départ, ce qui ne permet pas à la DRH d'établir le calibrage avec précision. Le concours 2011 PS sera ouvert dans les 2 options (CAS et CTS). Nombre de postes ouverts non précisés.
- 2_ L'administration confirme les problèmes soulevés par le SNEP/FSU. Elle propose de suivre sa proposition de mise en place d'une procédure.
- 3_ Le montant de l'indemnité devrait être revalorisé de 7 %. Augmentation effective dès cette année 2010.
- 4_ L'administration devrait rédiger une proposition qui sera soumise à l'arbitrage de la fonction publique.

Commentaires du SNEP/FSU

- 1_ Le SNEP/FSU voit déjà ici les conséquences prévisibles de la politique gouvernementale sur les retraites, dossier sur lequel le SNEP est très actif avec la FSU au sein de l'intersyndicale.
- 2_ Le SNEP pourra ainsi veiller à ce que des critères simples et transparents garantissent une équité dans l'attribution des premières affectations.
- 3_ Le SNEP constate que cette faible augmentation ne rattrape ni l'évolution de l'inflation depuis que le taux en vigueur a été fixé, ni les montants versés aux catégories B de la santé !
- 4_ Le SNEP sera vigilant à l'avenir pour que cette revendication qui concerne tous les profs de sport soit entendue.

L'ordre du jour :

- a) Ajustement au mouvement
- b) Détachement dans le corps des PS
- c) Demande d'intégration dans le corps des PS
- d) Demande de disponibilité

Mutations : On constate que très peu de candidatures ont été présentées pour ce mouvement complémentaire. 12 postes ont été pourvus. Le SNEP/FSU a veillé à ce que les profils de postes soient respectés.

Détachements dans le corps : Le SNEP est favorable aux détachements, permettant ainsi de minimiser un peu les effets de la chute des effectifs et des postes vacants. Le SNAPS est réticent aux détachements de collègues issus d'autres corps de catégorie A de la fonction publique, pourtant titulaire d'une licence STAPS ou d'un BESS 2°. **Intégrations :** Suite à leur détachement, 3 collègues viennent d'intégrer le corps des professeurs de sport.

5 Disponibilités : ont été demandées et accordées.